

# Fonctions au sein du Council Belgium-Luxembourg (=Council)

## La National Representative...

- a été Past-Governor, Vice-Governor, Secretary ou Treasurer du District ;
- doit, au moment de sa nomination, avoir fait partie, pendant au moins 1 an, du Council ;
- la candidate est proposée par les **Districts**, qui ne peuvent présenter qu'une seule candidate. Si plus d'une candidate est proposée, il sera passé au vote dans le District concerné ;
- peut rester en fonction pendant maximum 2 années ;
- doit parler, écrire et comprendre couramment l'anglais, le néerlandais et le français ;
- assure la liaison entre l'IIW et le pays ;
- doit traduire les minutes des réunions du Council en anglais et en envoyer – endéans les six semaines après la réunion - une ou deux copies aux quartiers généraux de l'IIW (éventuellement par courriel) ;
- traduit les minutes du Governing Body ainsi que les autres informations importantes dans les deux langues nationales et les envoie à chaque Club et à chaque Secrétaire de District (le Governing Body les envoie en anglais à chaque Club et chaque District) ;
- idem pour les minutes de l'International Executive Committee ;
- si elle désire porter un point à l'ordre du jour de la réunion du Governing Body, elle en notifiera l'International Secretary au plus tard 30 jours avant la réunion ;
- rédige un rapport annuel, couvrant les activités et projets sociaux des Clubs, relatifs au thème de l'International Président et aux différentes Commissions de l'ONU où l'Inner Wheel est représenté **(\*1) (\*2)** ;
- doit veiller à communiquer à l'IIW, avant le **31 mars** de chaque année, et sur le formulaire adéquat, le nom des membres du Council entrant, de la National Representative et de la Deputy élue pour l'année suivante ;
- doit s'assurer auprès des Secrétaires de District, que tous les formulaires requis ont été complétés et renvoyés à l'IIW dans les délais prévus, faute de quoi les Clubs ne seront pas repris dans l'International Directory et ne recevront aucun bulletin de vote ;
- vérifie si les données de son pays sont exactes et complètes dès réception de l'International Directory et communique toute modification éventuelle par courriel à la Secrétaire de l'IIW ;
- signe les Chartes et les transmet au District concerné **(\*3)** ;
- lorsqu'elle est invitée à une Remise de Charte, la National Representative, doit transmettre le message de l'International Président ;
- lors d'une visite de l'International Président à son pays, la National Representative est responsable de son bien-être et de l'organisation complète de sa visite **(\*4)** ;

- si la visite de l'International President est envisagée, elle doit s'adresser à l'IIW à Altrincham pour obtenir le « Manuel des Directives » ;
- pour l'obtention d'un « Margarette Golding Award » pour son pays, la National Representative signe et soumet les formulaires adéquats à l'IIW, au plus tard 15 jours avant la réunion de l'Executive Committee;
- doit informer la National Deputy de toutes les affaires courantes ;
- contrôle que tout site web commence par le site web de l'IIW. Elle est en plus responsable du contrôle régulier de toutes les informations concernant son pays qui figurent sur les « homepages » créées par les utilisateurs d'Internet ;
- examine et coordonne les propositions et amendements présentés avant les Conventions et organise des réunions pré-convention à cet effet.

### Remarques ;

1. Droits de l'Enfant, de la Famille, de la Femme, des Personnes Agées et des Drogues et Stupéfiants ;
2. le rapport ne peut excéder 500 mots et doit être envoyé en 21 exemplaires à l'IIW avant le **31 mars** de chaque année ;
3. le Governor signe en-dessous de la signature de la National Representative ;
4. lors d'une visite de l'International Président, tous les frais de séjour et de transport dans le pays (depuis le point d'arrivée convenu jusqu'au départ), sont à charge du pays qui la reçoit ; dates reprises dans l'International Directory.

## La President of Council...

- la National Representative est également President of Council
- préside les réunions du Council

### Le Council :

- étudie les affaires d'intérêt national et international ;
- gère les affaires administratives et prend des décisions pratiques pour les affaires d'intérêt national ;
- tient à jour les textes ;
- gère et contrôle les finances et cotisations du Council ;
- gère le Fonds National ;
- nomme des sous-comités, si jugé nécessaire, et en approuve les comptes ;
- fait respecter les Statuts et « Bye-laws » Inner Wheel dans les Districts ;
- étudie d'éventuels restructurations de Districts ;
- est à l'écoute des Districts et coordonne le fonctionnement administratif des 3 Districts, qui restent entièrement autonomes l'un vis-à-vis de l'autre ;
- statue sur d'éventuels cas litigieux soumis par les Governors et les membres ;
- optimise les activités et contacts nationaux et internationaux.
- le Council ne peut modifier ni s'opposer aux Statuts Internationaux.
- toutes les décisions votées au Council, doivent être appliquées dans les Districts.

- Le Council se réunit 3 fois par an, mais peut organiser 1 ou 2 réunions supplémentaires en cas de nécessité.

## La Deputy National Representative and Secretary of Council...

- est proposée par les Districts ;
- en vue de sa succession à la National Representative, elle devra remplir les mêmes conditions d'éligibilité qu'elle.

### Planning pour la Deputy National Representative and Secretary of Council:

#### **Fin juillet – début août:**

- envoie la convocation à la réunion du Council du mois d'août

#### **Septembre :**

- rédige le rapport de la réunion du Council du mois d'août (NL/FR/EN)

#### **Octobre :**

- envoie une lettre/mail aux Comités de District pour appel à candidatures pour le Council, avec copie aux membres du Council

#### **Novembre :**

- envoie les bulletins de vote pour le Council (par courrier postal) dans les Clubs, avec copie aux membres du Council

#### **Décembre :**

- envoie la convocation à la réunion du Council du mois de janvier

#### **Janvier :**

- fait dépouiller les votes en présence de 2 membres indépendants, comme des Past-Governors ou past membres du **CED**

#### **Février :**

- rédige le rapport de la réunion du Council du mois de janvier/février (NL/FR/EN)

#### **Avril :**

- envoie la convocation à la réunion du Council du mois de mai (Council actuel et Council entrant)

#### **Mai :**

- rédige le rapport de la réunion du Council du mois de mai (N/F/A)

### Remarques :

- avant d'envoyer les rapports aux autres membres du Council et de l'IIW HQ, ceux-ci doivent être soumis pour approbation à la President of Council ;
- dans l'année Pré-Convention, les réunions Pré-Conventions doivent être convoquées et les rapports de ces réunions doivent être rédigés ;
- en principe, 2 à 3 réunions sont à prévoir.

## La Treasurer of Council...

- est proposée par les Districts ;
- peut être réélue pendant 3 années consécutives ;
- a fait partie du **CED**, de préférence comme Treasurer ;
- est responsable des fonds du Council, de l'Edition, du Site Web ;
- effectue les paiements en accord avec la Président of Council ;
- tiendra un compte qui donne un clair aperçu du fonctionnement :
  - du Council
  - de l'Edition/Site Web
  - du Fond National
- fait, chaque année, réviser les comptes par 2 personnes qualifiées, ne faisant pas partie du Council, les fait approuver par les membres du Council et les diffuse aux comités de District ;
- demande la « Capitation Fee » aux Treasurers du District **(\*1) (\*2)** ;
- commande les « International Directories », au mois de mars et les statuts, lors d'une année de Convention.

### Remarques :

1. le montant de la « Capitation Fee » est à augmenter d'une contribution de chaque membre, pour les frais de fonctionnement du Council, ainsi que de l'Edition et du Site web ;
2. paie les « Capitation Fees » dues à Altrincham

## La National Editor...

- est proposée par les Districts ;
- prend ses fonctions le 1 juillet et les terminera le 30 juin de l'année suivante ;
- peut être réélue pendant 3 années consécutives ;
- exceptionnellement, elle exerce cette fonction encore une 4<sup>ème</sup> année si les circonstances l'exigent ;
- doit être Editor du District, au moins pendant un an, avant de présenter sa candidature ;
- fait partie du Council et a droit de vote au Council ;

- est responsable envers le Council ;
- est responsable de la publication de la Revue Nationale et de l'Annuaire, en collaboration avec les Editors de District (\*1) ;
- établit le budget de l'Edition (\*2)

Remarques :

1. la répartition des Revues et des Annuaire est réalisée par l'imprimerie ;
2. les finances de l'Edition sont gérées par le Council ;
3. la fonction de National Editor et de National Webmaster est exercée par une même personne

## La National Webmaster...

- est proposée par les Districts ;
- prend ses fonctions le 1 juillet et les termine le 30 juin de l'année suivante ;
- peut être réélue pendant 3 années consécutives ;
- exceptionnellement, elle exerce cette fonction encore une 4<sup>ème</sup> année si les circonstances l'exigent ;
- doit être Webmaster du District, au moins pendant un an, avant de présenter sa candidature ;
- fait partie du Council et a droit de vote au Council ;
- est responsable envers le Council ;
- est responsable du contenu du site web ([www.innerwheel.be](http://www.innerwheel.be)) au niveau national et contrôle les sites web des 3 Districts et des clubs ;
- établit le budget du Site web (\*1) ;
- est l'unique point de contact avec « DUO », le designer et l'administrateur du site web.

Remarques :

1. les finances du Site web sont gérées exclusivement par le Council ;
2. la fonction de National Webmaster et de National Editor est exercée par une même personne.